



## **COMPTE RENDU de la CAP des GREFFIERS du 2 septembre 2025**

Ce 2 septembre 2025 s'est tenue une CAP des greffiers, présidée par Madame Catherine BOUDON, adjointe à la sous-directrice des ressources humaines des greffes.

Dans notre déclaration liminaire, nous avons porté, et rappelé, certains sujets d'actualité, auxquels Madame la directrice nous a répondu :

### **- Concernant l'accueil de greffiers en situation de handicap :**

Il nous a été répondu que le faible nombre de recrutements s'explique par un manque de candidatures utiles (retenues par le recruteur) ou que les candidats ne répondent pas forcément aux conditions de diplômes exigés.

Certains postes publiés n'ont par ailleurs fait l'objet d'aucune candidature.

La DSJ a confirmé que la prise en compte du handicap et l'intégration de travailleurs en situation de handicap restait une priorité et qu'un bureau dédié avait été créé au sein de la sous-direction des greffes (RHG5).

L'UNSa SJ restera vigilante sur la question du handicap ainsi que sur les actions qui seront menées, notamment sur les conditions de travail. Nous continuerons de demander un suivi des campagnes de recrutement.

### **- Concernant la question des autorisations d'absences pour se rendre aux épreuves des examens professionnels :**

La sous-direction a confirmé qu'il y avait plus de 3000 candidats inscrits à ces épreuves et qu'un rappel sera fait aux juridictions afin que les agents puissent s'y rendre dans le respect des textes concernant les journées d'ASA (autorisations spéciales d'absence).

N'hésitez pas à saisir vos correspondants UNSa SJ si vous rencontrez des difficultés.

### **- Concernant la mise en œuvre de la réforme du cadre greffier :**

Les comités de suivi de la mise en œuvre du cadre greffier se poursuivent et l'UNSa SJ continuera de faire remonter les difficultés afin que la DSJ veille au respect des textes et des missions du cadre greffier.

### **- Concernant la situation des stagiaires :**

L'UNSa SJ a dénoncé les conditions d'accueil et de formation des stagiaires dans les juridictions et a réaffirmé à la DSJ qu'elle resterait entièrement mobilisée sur cette problématique.

Nous vous invitons à vous rapprocher des représentants UNSa SJ présents dans chaque secteur pour vous accompagner en cas de besoin.

**- Concernant les recours évaluations :**

Un point a été fait sur les suites données aux avis rendus sur les recours CREP précédemment examinés en CAP.

Nous rappelons à cette occasion que les avis rendus par la CAP doivent être notifiés aux agents par leur hiérarchie. Nous vous invitons à nous saisir à défaut de cette notification.

Lors de cette CAP, ont été étudiés :

- Les dossiers de non-titularisation ou de prolongation de stage des greffiers stagiaires.
- Les dossiers de recours sur évaluation professionnelle.
- Les recours sur les situations individuelles (refus de temps partiel, refus de congés formation, rejets de disponibilité, etc.).

***N'hésitez pas à nous saisir : il est dommage que des recours évaluations soient déclarés irrecevables (ils nécessitent un formalisme très rigoureux dont l'UNSa SJ a l'expertise) ou que des congés formation soient rejetés, faute d'être défendus.***

Nous souhaitons la bienvenue dans nos rangs à nos collègues nouvellement titularisés.

Nous souhaitons bonne chance aux collègues qui passent actuellement les examens professionnels de greffiers principaux et de cadres greffiers !

Toujours à vos côtés, l'UNSa SJ défend vos droits et fait entendre votre voix.

*Les représentants UNSa SJ à la CAP des greffiers,  
Franck LE GUERN, Caroline LARCHE,  
Marina GARCIA, Caroline BARTHEL,  
Séverine DEGARDIN, Marion LEBAILLY,  
Lidy LUCAS, Gilles MAREVILLE  
Et leurs experts  
Isabelle FERNANDEZ et Sandra CHARLIER*